

Conseil Municipal

du MARDI 30 JUILLET à 20 H 30

Présents : Mesdames SEVESTRE, ALLAIRE, SAMSON, GRANDJEAN, BRUN, CUMANT, SABLERY,
BLANCHARD,

Messieurs NEUVILLE, DUTEL, LE BARON, QUEMENER, SOLVE, DUBOURGUAIS.

Excusé : Mr CORBIN

Validation du compte rendu du 1^{er} Juillet 2014

Accord du Conseil Municipal.

POLE MEDICAL : Les infirmières s'installent dès la semaine prochaine. En vue de l'occupation des locaux il nous faut faire des baux. Maître GRANDCOLLOT nous a informés que nous pouvions faire des baux sous seing privé. Mme le Maire demande l'accord du conseil pour élaborer et signer ces baux : Accord à l'unanimité du conseil.

GARAGES DE LA COMMUNE : Un garage s'étant libéré en dessous de l'école il a été procédé à une recherche de demandes écrites. Une seule demande faite par Mr Solve. Mme le Maire demande l'accord du conseil pour l'attribution de cette location, au prix de 125€67 mensuel, à Mr Solve. Mr Solve ne prend pas part au vote

Accord du conseil municipal

SITE INTERNET : Mme le Maire remercie Evelyne BRUN qui a fait un gros travail sur ce dossier qui a bien avancé et lui laisse la parole afin qu'elle nous rende compte des réunions commissions et rendez-vous qui ont eu lieu ces derniers temps

Mme BRUN expose la nécessité de recréer un nouveau site, l'autre étant obsolète par rapport au développement que la commission communication souhaite lui apporter.

Elle nous résume les enjeux : processus de modernisation des services, outil de communication avec les habitants et les touristes, valoriser les acteurs du village et attirer les gens de l'extérieur, participer à l'économie numérique.

La procédure de consultation qui a été mise en place n'était pas obligatoire selon le code de la procédure des marchés, mais elle a été souhaitée afin de clarifier les choses et d'avoir un plus grand panel de prestataires. La commission communication, après avoir étudié les dossiers des 5 prestataires potentiels a décidé de n'en présenter que deux qui répondent au plus près aux exigences du cahier des charges préétabli : PASQUE-ANDRIEU et PIXELEA

Elle explique la future gestion de ce site qui se devra d'être rigoureuse, suivie, réactive avec pour chaque rubrique un responsable. Elle propose Mme le Maire comme Directrice de publication et propose d'être l'administratrice de ce site. Elle demande à chacun de se prononcer sur un investissement à l'élaboration de ce site et à son fonctionnement ultérieur. Elle expose qu'il serait souhaitable qu'au moins une des secrétaires de mairie soit impliquée dans cette démarche dès le début tant par leur connaissance des procédures administratives, du relationnel avec les habitants de Cambremer dont elles sont souvent le principal interlocuteur et tout simplement parce qu'elles seront là sur la durée, à savoir après ce mandat de 6 ans et qu'il semble indispensable que quelqu'un puisse assurer la pérennité de ce site en se faisant le relais de tout le fonctionnement.

Après discussion le conseil vote de retenir, à l'unanimité et à bulletin secret, la candidature du prestataire PIXELEA au tarif de 6756€ pour la mise en place de ce site et 100€ mensuel pour la maintenance, mise à jour.

CHEMIN ORME DE CANTEPIE

Madame le Maire a rendu-compte à Mr PUTSH de la décision du conseil municipal de ne pas vendre le chemin de l'orme de Cantepie. Un devis d'élagage a été demandé à l'entreprise CORU mais cette dernière ne souhaite pas donner suite car Mr CORU estime le travail délicat et n'a pas le matériel adéquat. La BAC environnement, elle aussi consultée, a fourni un devis d'un montant de 7500€.

Il a été également demandé un devis pour le réaménagement de l'aire de pique-nique et particulièrement afin d'élargir son accès. L'entreprise TOFOLUTTI a présenté un devis à 19248€.

Ces devis ont été présentés à Mr PUTSH qui ne veut pas prendre en charge la totalité des travaux.

D Lebaron rappelle que l'on ne peut pas revenir sur notre décision et souligne que l'acheminement du matériel nécessaire aux travaux des bâtiments pour lesquels Mr PUTSH a obtenu des permis, peut se faire par l'autre entrée de ce chemin, à savoir sur la route de St Laurent/ Crévecoeur. Ainsi il est possible de réfléchir à une solution d'ici l'automne pour l'élagage de ce chemin avec les employés communaux.

J-Y Lebourguais demande à ce qu'il y ait d'autres devis pour l'aménagement de l'entrée de l'aire de pique-nique.

SDEC

Le SDEC relance la commune pour l'installation d'une borne électrique suite à une délibération qui avait été prise en février 2014. Le cout est de 11400€. Après déductions des subventions il reste à la charge de la commune 22.3%. Dans un courrier en date du 15/07/14 le SDEC demande que le conseil se prononce sur la suite des démarches. Le SDEC se déplace pour étudier l'emplacement. Après renseignements pris par Mr Neuville le cout serait donc de 1800€ pour une borne normale et 2700 pour une borne accélérée.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

INFORMATIONS :

L'amicale des Maires de France a envoyé un courrier alertant sur la baisse des dotations de l'état. Cette motion sera signée par Mme Le Maire

Mr CHARLES pour Pays d'auge Expansion, demande que le conseil remplisse des fiches projets pour la commune. Des précisions vont être demandées sur le nombre et la nature des projets à soumettre.

Courrier reçu de L'EPFN pour proroger l'échéance de l'achat du garage Hermilly qui est à régler au plus tard le 15/02/2016. A ce propos

Mme BRUN remarque qu'il y a une commission économique qui pourrait se réunir pour évoquer et hiérarchiser tous les projets.

Mme BLANCHARD remarque que des subventions européennes vont être attribuées dans le cadre de l'accessibilité aux handicapés dans les communes. Elle suggère également de réfléchir à une vision plus globale des projets en donnant les priorités aux besoins.

Mme SEVESTRE évoque une idée qui avait déjà été proposée lors du dernier mandat, à savoir la réhabilitation des anciens ateliers communaux qui offrent de beaux volumes.

Véhicule jaune rue Pasteur : Le TGI a répondu à notre requête concernant l'enlèvement de ce véhicule, il notifie qu'il nous faut prendre un avocat pour faire avancer les démarches. Après consultation de Mr MOUCHEL, juriste, il est convenu d'engager la procédure.

Grange aux dîmes : des « vrillettes » ont été découvertes dans certains bois de la grange aux dîmes. Mr FONTAINE est venu voir et pense qu'il y aurait nécessité de changer une pièce de bois qui a été bien endommagée.

Commémoration du 70^{ème} anniversaire : Un certain nombre de personnes ont souhaité que soit commémorée la libération de Cambremer. Mme le Maire propose une cérémonie le 21/08/2014 avec dépôt de gerbe au monument aux morts et à la Vierge située avenue de Verdun.

Rappel le 26/08/2014 : Cambremer ville étape des jeux équestres mondiaux. A partir de 17H sur la place de l'église en partenariat avec la ligue para-équestre ; démonstration d'attelage et danse country.

Une demande a été faite en mairie pour faire un tir de feu d'artifice au stade dans le cadre d'une fête privée. Le conseil municipal décide, pour des raisons de sécurité, d'interdire tous tirs de feu d'artifice dès lors qu'ils se passent dans le cadre privé sur un lieu public. Cette particularité sera ajoutée aux contrats de location des salles.

Partenariat avec La Poste : Suite à une demande faite auprès de la Poste pour rééditer des enveloppes, cette dernière a répondu que ce partenariat ne se faisait plus dans les conditions antérieures. Aucune commande n'a donc pu être effectuée.

QUESTIONS DIVERSES :

MAIRIE et PRESBYTERE DE SAINT PAIR :

Mr QUEMENER remercie les employés communaux pour le beau travail fait à la Mairie de Saint Pair du Mont. Les villageois ont apprécié ce coup de fraîcheur (grille, porte et fenêtres repeintes, fleurs).

Mr QUEMENER aborde le devenir du Presbytère de Saint Pair. Ce bel ensemble est convoité mais il évoque une idée d'utilisation autre : une maison familiale d'accueil. Un court film nous est projeté afin de « visualiser » cette idée. Cette idée de projet doit faire partie de toutes celles qui seront évoquées lors d'une réunion dédiée à ce sujet.

STATION D'EPURATION : Mr LEBARON demande s'il y a des emprunts à faire pour le financement de la station d'épuration ? Mr DUBOURGUAIS s'inquiète du flou qui règne autour de ce dossier et réitère sa demande qu'une commission travaille sur ce dossier. Mr LEBARON répond qu'il y a très clairement 70000€ par an à rembourser pendant 30 ans et que l'eau va nécessairement augmenter de 3€ /m³ pour cette part assainissement. Mme BRUN demande si un courrier d'information va être envoyé aux administrés ? Mme Le Maire demande aux secrétaires de Mairie que lui soit remis un décompte exact au plus vite.

SALLE DES JEUNES : Mme GRANDJEAN demande s'il y a une avancée sur sa demande d'avoir une petite salle des jeunes, en l'occurrence la salle de l'ancienne garderie à l'école ? Mme Le Maire a transmis la demande auprès du président de la communauté de communes et attend sa réponse.

PANNEAU COMMERCANTS : Mme BLANCHARD relate que les commerçants s'inquiètent de l'avancée du renouvellement du panneau « publicitaire » du parking de l'Europe ? Mr QUEMENER remarque que certains commerçants n'étaient pas satisfaits des photos qui ont été proposées et qu'ils devaient donc lui fournir des clichés faits par eux-mêmes. En attente.

CONCOURS MAISONS FLEURIES : Mr DUTEL demande à ce que soit convoquée la commission cadre de vie pour ce concours. Mr CORBIN, étant absent, Mme Le Maire lui transmettra cette demande et la commission devrait se réunir prochainement.

RUE DE VERDUN : Petit point de Mr NEUVILLE sur l'avancée des travaux : L'enrobé est terminé jusqu'au bout de la rue, le mur végétalisé est posé. Le lundi 4 août la rue de la Rosière sera totalement fermée à la circulation. Les grilles de l'école avaient besoin de réparation, les employés communaux ont donc procédé à ces réparations et en contre partie la CDC a pris en charge la peinture des grilles.

CHIENS EN DIVAGATION : Mme BRUN informe que des chiens sont régulièrement en divagation et qu'ils effraient les autres animaux. Mme Le Maire répond qu'ils ont déjà été signalés et que les propriétaires ont été avertis.

Mr LEBOURGUAIS présente et distribue une méthodologie qui pourrait nous servir de support pour présenter nos projets, qu'ils soient menés à bien ou pas sur ce mandat. Ceci afin que toutes les idées puissent être évoquées sans frustration d'aucune part.

Madame le Maire informe que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le Mercredi 10 Septembre 2014 à 20 H à la Mairie de Saint Pair du Mont.